Département de la Manche

Commune de

SAINT GEORGES DE ROUELLEY

Plan Local d'Urbanisme

PLU approuvé en juin 2011
Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du :

Règlement graphique 3.2 a

Echelle 1/5.000ème

PACT
ADIL 50 Pays de la Loire Normandie
6 Rue du Docteur Mingasson - 50000 Saint-Lô Cedex
Tél. 02 33 77 20 20 - Fax 02 33 77 20 21
www.pactadil50.fr - contact@pactadil.fr

Zones urbaines

- UB — Zone d'urbanisation concernant les secteurs du bourg
- UC — Zone d'urbanisation de densité plus faible
- UX — Zone urbaine destinée à des activités artisanales, industrielles et commerciales compatibles avec l'habitat

Zones à urbaniser

- 1AU — Zone équipée ou insuffisamment équipée destinée à être urbanisée
- 1AUx — Zone à urbaniser équipée ou insuffisamment équipée destinée à l'accueil d'installations à usage d'activités artisanales et commerciales compatibles avec l'habitat
- 2AU — Zone non équipée destinée à être urbanisée après modification ou révision du PLU

Zones agricoles

- A — Zones agricoles

Zones naturelles ou forestières

- N — Zones naturelles ou forestières
  - Nb — Bassin d'orage et poste de refoulement
  - Nd — Secteur destiné à recevoir des installations liées à la production des énergies renouvelables
  - Ne — Equipements sportifs
  - Nh — Hameaux dont l'extension limitée est autorisée
  - Ni — Secteur concerné par un risque d'inondation
  - Nl — Activités de tourisme et loisirs
  - Nr — Secteur remarquable de la Fosse Arthour
    - Nri — Sous-secteur concerné par un risque d'inondation
  - Ns — Station d'épuration

- Espaces Boisés Classés
- Emplacement réservé
- Haies protégées au titre de la loi paysage (art. L123-1-7)
- ★ Bâtiment remarquable
- Territoires humides